

Holger Michelfeit (Tübingen)

La Grammaire générale dans les Écoles centrales en Rhénanie (1798–1804)

1. Introduction

Au cours de l'expansion de la France révolutionnaire, les territoires de la rive gauche du Rhin sont occupés et, en 1797, officiellement annexés. En Rhénanie, quatre nouveaux départements sont créés et chaque département reçoit une École centrale, conformément à la loi Daunou de 1795. C'est ainsi que le concept idéologique de la « Grammaire générale » entre en contact avec la philosophie allemande qui, à cette époque, est marquée surtout par le philosophe kœnigsbergeois Immanuel Kant.

Dans l'optique idéologique, le projet de la Grammaire générale dans les Écoles centrales en Rhénanie n'a pas été couronné de succès.¹ Pourtant, la tentative d'instaurer la Grammaire générale offre une bonne occasion d'examiner de plus près le contact entre deux milieux philosophiques: comment l'idée de la Grammaire générale fut-elle intégrée dans l'enseignement des Écoles centrales rhénanes? Comment le dialogue entre les milieux idéologiques et les professeurs allemands se développa-t-il? Que peut-on en conclure sur la position des idéologues face à un autre milieu philosophique?

2. La Rhénanie devient française

Le 17 octobre 1797, le général Bonaparte fait la paix avec les troupes autrichiennes. Bonaparte, qui commande alors les troupes révolutionnaires françaises en Italie, n'est pas encore le grand Napoléon qu'il sera plus tard, mais il se prépare à saisir le pouvoir politique, et la paix avec les Autrichiens, connue sous le nom de Paix de Campo Formio, n'est qu'un triomphe parmi d'autres dont il peut se réclamer. Pourtant, les dispositions de cette paix sont lourdes de conséquences. Elles ne contiennent pas moins que la renonciation totale de la part de l'Autriche à toutes les possessions territoriales de l'Empire germanique sur la rive gauche du Rhin.

L'annexion officielle de ces territoires par la suite met fin à une longue tradition d'ordre politique et social. Cela concerne grosso modo les Pays-Bas autrichiens et l'évêché de Liège (c'est-à-dire à peu près la Belgique actuelle) et, entre Rhin, Meuse et Moselle, les électors ecclésiastiques de Trèves, Cologne, Mayence et l'électorat séculier du Palatinat (c'est-à-dire à

¹ Cf. Dräxler 1996: 127–142.

peu près l'actuelle Rhénanie). Ces derniers perdent non seulement leurs possessions sur la rive gauche du Rhin, mais aussi leur existence.

La présence des Français sur la rive gauche du Rhin n'est pourtant rien de nouveau. Depuis 1792, la France révolutionnaire a changé de tactique. Jusque-là, le but primordial était la défense de la Révolution contre un étranger ennemi. Dès lors, c'est l'attaque pour l'exportation de la Révolution et d'une interprétation radicale des Lumières. C'est pourquoi les troupes françaises ont progressé en Rhénanie. Elles ont occupé Trèves le 9 août 1794, Cologne le 6 octobre et Bonn quelques jours après. Mayence s'est maintenue jusqu'en 1797, quand, le 30 décembre, elle est prise sans combat par le général Hatry.²

Le 4 novembre 1797, le Directoire envoie François Joseph Rudler en Rhénanie. Rudler, né en 1757, est alsacien et a travaillé jusqu'ici à la cour de cassation à Paris. Il porte le titre de « Commissaire du gouvernement dans les pays conquis entre Rhin et Meuse, et Rhin et Moselle » et il est chargé de réorganiser les territoires occupés selon le modèle français. Rudler s'installe à Mayence et commence son travail. Un arrêté du 23 janvier 1798 divise le territoire en quatre départements: le département du Mont-Tonnerre, le département de la Roër, le département de Rhin-et-Moselle et le département de la Sarre.³ De même, cet arrêté signifie l'assimilation administrative conformément à la Constitution de l'An III, adoptée en 1795 par la Convention nationale.

Les quatre nouveaux départements forment pourtant une unité, étant donné qu'ils restent soumis à l'administration centrale de Mayence. Leur assimilation définitive aux départements français ne s'effectue qu'entre 1800 et 1802.⁴

3. Un nouveau système scolaire est établi

Dans un arrêté datant du 28 avril 1798, Rudler entreprend la réorganisation du système scolaire conformément au système scolaire français tel que le prévoit la loi Daunou sur l'instruction publique du 3 brumaire de l'An IV. Il prévoit l'abolition des anciennes universités ainsi que de l'enseignement ecclésiastique et l'instauration d'écoles primaires, d'Écoles centrales et d'écoles spéciales dans chaque nouveau département. Les cours devront commencer le 1^{er} frimaire de l'An VII, c'est-à-dire le 21 novembre 1798.⁵

² Cf. Buschmann 1893, Hansen 1931–1938 IV, Hackenberger 1942, Rosenzweig 1955 et Groß 1961.

³ Cf. *Vollständige Sammlung* 1798 II: 261–272, 361–368 et 486–489, Duvergier 1835 XII: 232 et Springer 1926: 144–145.

⁴ Cf. Duvergier 1835 XII: 78–116 et 232 et Duvergier 1836 XIII: 235.

⁵ Cf. Becker 1799: 186–193, *Vollständige Sammlung* 1798 II: 25–29 et *Recueil* 1798/1799 VIII 15: 134–147.

Les problèmes qui s'ensuivent sont d'ordre pratique. Où installer les nouvelles écoles ? Comment les financer ? Mayence, Cologne, Bonn et Trèves possèdent une longue tradition académique. Ces quatre villes sont des villes universitaires et, Bonn mise à part, elles sont les chefs-lieux des nouveaux départements: Mayence dans le Mont-Tonnerre, Cologne dans la Roër et Trèves dans la Sarre. Alors on songe à utiliser les bâtiments des anciennes universités. De plus, on dispose maintenant aussi des anciens bâtiments ecclésiastiques.

À Mayence, les cours de l'École centrale devaient avoir lieu dans le ci-devant séminaire archiépiscopal, à côté de l'église Saint-Christophe. À Cologne, l'École centrale est établie au lieu de l'université et des lycées des Laurentiens, des Montanistes et des Trois-Couronnes, qui formaient l'ancienne faculté des arts. L'École centrale de Bonn est installée dans le bâtiment des jésuites dans la Bonngasse. Chose qui, par ailleurs, n'a pas été facile, car Coblenz, étant le chef-lieu du même département, Rhin-et-Moselle, réclame aussi une école supérieure. Pourtant, Coblenz doit se contenter d'une école à laquelle l'on donne le nom de « sémi-Ecole centrale », « Ecole centrale supplémentaire » ou – tout court – « école secondaire » et dont le statut reste vague. Les cours commencent en novembre 1798, sauf à Coblenz, où ils ne commencent qu'en novembre 1799. À Trèves, l'installation de l'École centrale est retardée pour des raisons financières. On établit une « école secondaire, tenant lieu d'une école centrale ». La vraie École centrale est ouverte en mars 1800, au séminaire clémentin.⁶

Les documents qui contiennent une évaluation des Écoles centrales laissent plutôt supposer que les buts principaux ne sont pas atteints. Un problème évident est celui des finances. Comment assurer l'enseignement quand on manque d'argent ? Comme c'est le cas pour les Écoles centrales françaises, on critique la conception globale du système scolaire qui préparerait trop peu aux Écoles centrales.⁷ La loi napoléonienne sur l'instruction publique du 11 floréal de l'An X (1^{er} mai 1802) signifie aussi la fin des Écoles centrales en Rhénanie. Elles sont abolies au cours des années 1803 et 1804.

⁶ Les travaux qui traitent les Écoles centrales sont nombreux. Pour Mayence cf. Bockenheimer 1890, Rosenzweig 1955 et Mathy 1977, pour Cologne cf. Klebe 1801–1802 II, von Bianco 1833, Leyhausen 1913, Löffler 1923, Keussen 1934, Klein 1938 et Hackenberger 1942, pour Bonn cf. Varrentrapp 1868, Hesse 1879, Buschmann 1893 et Schieweck 1989, pour Coblenz cf. Worbs 1882, Molitor 1980 et Schaaf 1993, pour Trèves cf. Zegowitz 1802/1803, Meyer 1884, Reuß 1890, Kentenich 1915 et Groß 1961 et 1986. D'une importance particulière: le recueil de documents sur l'histoire de Rhénanie de Hansen 1931–1938, en particulier le tome IV.

⁷ Cf. Hansen 1931–1938 IV, Ecole centrale de la Sarre 1801, Matthiä 1801, Wyttenbach 1801, Klebe 1801–1802 II, Lehne 1801/1802, Rebmann 1802, Zegowitz 1802/1803, Camus 1803, Dorsch 1804, von Bianco 1833, Duruy 1882, Bockenheimer 1890, Buschmann 1893, Leyhausen 1913, Klein 1938 et Hackenberger 1942.

4. Qui va enseigner la Grammaire générale ?

Une fois le cadre institutionnel établi, Rudler se voit confronté avec le prochain problème: comment trouver des professeurs pour les nouvelles écoles ? L'arrêté sur l'instauration des Écoles centrales charge les anciennes universités de présenter une liste de tous les professeurs, de leurs fonctions, leurs revenus et leurs qualifications personnelles pour l'enseignement dans les Écoles centrales. Pourtant, il semble clair que les professeurs, surtout pour une matière nouvelle comme la Grammaire générale, doivent satisfaire à des critères relativement exigeants. Non seulement ils doivent faire preuve d'une attitude républicaine et favorable à la France, mais ils leur faut aussi être compétents, dans ce cas-là dans une matière encore en pleine élaboration.

Cependant, on cherche en vain un cours de Grammaire générale dans l'arrêté de Rudler sur l'instruction publique. À sa place, il est prévu un cours de morale, ou, dans les arrêtés suivants, de « philosophie et morale ». Pourquoi Rudler, qui sans doute connaissait la loi Daunou, a-t-il évité la désignation de « Grammaire générale » ? À cause d'une idée trop vague de ce que devrait être la Grammaire générale ? Cela paraît probable.

Les candidats sont proposés, mais ils peuvent également se présenter auprès des administrations départementales. À Mayence, à Cologne et à Bonn, ce sont d'anciens professeurs de philosophie qui sont nommés professeurs de philosophie et morale.

Le plus connu parmi eux est Jean Neeb (1767–1843) à Mayence. Il est nommé quoiqu'il ait eu un concurrent célèbre, Johann Gottlieb Fichte. Neeb a fait ses études à Mayence et il a enseigné à l'université de Bonn. Il est le seul qui soit manifestement entré en contact avec les milieux idéologiques. L'un de ses maîtres a été Anton Dorsch, qui, en 1797, a publié un essai sur les perceptions obscures dans la *Décade philosophique*. Neeb lui-même a beaucoup travaillé sur Kant, mais aussi sur Condillac et sur l'influence du langage des sourds-muets et il a, au tournant du siècle, correspondu avec Destutt de Tracy, sans que l'on connaisse les détails de cet échange. En outre, il est l'auteur d'un ouvrage intitulé *System der kritischen Philosophie auf den Satz des Bewusstseyns gegründet*, qu'il utilise dans ses cours de philosophie.⁸

À Cologne, la chaire de philosophie et de morale est confiée à Jean Martin Dahmen (1756–1806), ancien professeur de logique et de métaphysique au lycée des Montanistes qui, malgré le refus de prêter le serment républicain, a eu des attestations favorables de la part de l'administration centrale. D'après ce qu'il écrit dans sa correspondance avec le ministre de

⁸ Cf. Prantl 1886 XXIII: 359, Jentgens 1922, Neeb 1817–1821 I: 134–143, 144–156, 163–186 et II: 128–136, 1795/1796 et 1799: 1. Pour les circonstances de la candidature de Fichte cf. Kaupp 1963: 26–38, Borrmann 1976/1977: 178–191 et Mathy 1977: 255–258.

l'Intérieur à Paris, Dahmen semble connu de Neeb. Pour ses cours de philosophie, il se sert également de l'ouvrage de ce dernier.⁹

À l'École centrale de Bonn, c'est Justinien Schallmeyer (né en 1757) qui va enseigner philosophie et morale. Il connaît Neeb depuis l'époque à laquelle il a fréquenté l'université de Bonn, et il est également connu de Dahmen.¹⁰

À Coblenze et à Trèves, ce sont un ancien professeur de lycée, Jean Nicola (né en 1763), et un ancien professeur de belles-lettres, Ferdinand Schœnberger (mort en 1834), que Rudler nomme professeurs de philosophie et morale. On sait très peu sur ce dernier ; en ce qui concerne Nicola, il faut mentionner qu'il a été le professeur de Joseph Görres, lequel à son tour a été proposé comme professeur « pour la morale et ce qui a rapport avec la législation et philosophie ».¹¹

5. La Grammaire générale en Rhénanie: une nouvelle matière...

Nous connaissons les intentions du Comité d'Instruction Publique et les circulaires du ministre de l'Intérieur par rapport à l'enseignement de la Grammaire générale. Le discours qui naît dans la correspondance avec les professeurs de Grammaire générale et dans les rapports des professeurs entre eux vise à l'élaboration de la nouvelle matière. Les professeurs en Rhénanie reçoivent probablement aussi la circulaire ministérielle du 5^{ème} jour complémentaire de l'An VII (21 septembre 1799), qui précise que la Grammaire générale doit apprendre aux élèves le fonctionnement du raisonnement humain, en partant de la *genèse* des idées (idéologie), l'*expression* des idées par des signes (Grammaire générale au sens propre) et la *liaison* des idées par des signes (logique). Et ils doivent savoir que dans le programme des Écoles centrales, la Grammaire générale constitue le lien entre les langues anciennes, la grammaire française et les belles-lettres d'une part, et l'histoire et la législation d'autre part.¹²

Si l'on se réfère aux circulaires du ministre, la Grammaire générale a un but *épistémologique* qui, lui, vise à des applications très concrètes dans les domaines philologique et social. Par rapport à la grammaire française en tant que préparation au cours de belles-lettres, on peut parler d'un but *philologique*, et d'un but *moral* par rapport aux cours d'histoire et de législation.

⁹ Cf. Hansen 1931–1938 I: 30*–31*, Keussen 1934: 474 et 523, Hackenberger 1942: 37 et Dahmen 1799: 2 et 5.

¹⁰ Cf. Varrentrapp 1868: vi et Hansen 1931–1938 I: 31*, 216, II: 771 et III: 858.

¹¹ Pour Nicola cf. Hansen 1931–1938 I: 688, III: 1025 et IV: 887–888 et la lettre de motivation de Nicola (Nicola 1798) ; pour Schœnberger cf. sa lettre de motivation (Schœnberger 1798).

¹² Cf. Quinette 1799.

Mais étant donné qu'il n'existe pas encore de manuel pour l'enseignement de la Grammaire générale, les indications que donne le ministère de l'Intérieur dans ses circulaires sont tout ce dont les professeurs disposent pour leurs cours.¹³ Brigitte Schlieben-Lange fait observer que les professeurs en France possèdent au moins le « savoir commun de l'époque », visant aux traditions philosophiques françaises.¹⁴ Il est à supposer que ce savoir manque généralement aux professeurs en Rhénanie.

Imaginons maintenant la situation des professeurs qui sont nommés professeurs de philosophie et morale. Au bout d'un an, la plupart des documents officiels ne vont plus parler de « philosophie et morale », mais de « Grammaire générale ». Les professeurs se rendent de plus en plus compte du fait qu'ils ne doivent pas enseigner la philosophie ou la morale de la manière dont ils sont habitués à le faire. Il s'agit sans aucun doute de quelque chose de nouveau ! Mais comment aborder une matière dont on ne sait pratiquement rien ?

Les sources dont nous disposons aujourd'hui donnent une image incomplète, chose qui est due aux influences destructives de l'histoire, à commencer par la fuite des troupes françaises en 1814 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.¹⁵ Ce qui a subsisté jusqu'à nos jours est conservé aux Archives nationales à Paris (F 17/1339 et F 17/1344/3), dans le *Landeshauptarchiv* de Coblenz (Fonds 256, 276 et 241), aux archives municipales de Cologne (Fonds 350/5910/1) et à la bibliothèque et aux archives municipales de Trèves. Des recherches approfondies ont abouti au corpus de documents suivant:

	An VII 1799	An VIII 1800	An IX 1801	An X 1802	An XI 1803	An XII 1804
Mayence	<i>description</i>					
Cologne		<i>programme</i>	<i>programme</i>		<i>programme</i>	<i>programme</i>
	<i>description</i>			<i>description</i>		
	<i>questions d'examen</i>				<i>questions</i>	<i>questions</i>
		<i>commentaire</i>				
Bonn		<i>programme</i>	<i>programme</i>			<i>programme</i>
Coblenz	<i>description</i>					
					<i>questions d'examen</i>	
Trèves		<i>discours d'ouverture</i>				
			<i>programme</i>	<i>programme</i>		
			<i>commentaire</i>			

En ce qui concerne les informations sur la Grammaire générale, les documents varient beaucoup. Il y a des documents contenant des explications plus ou moins exactes sur ce qu'on

¹³ Cf. François de Neufchâteau 1797 et 1799, Letourneux 1798 et Quinette 1799.

¹⁴ Cf. Schlieben-Lange 1992: 217.

¹⁵ Ainsi, la majeure partie des documents sur le Mont-Tonnerre fut détruite par la guerre. Buschmann 1893: 1 écrit sur les dossiers des établissements scolaires à Bonn, en Rhin-et-Moselle: « Die Akten der Lehranstalten selbst sind bis auf dürftige Reste verloren gegangen, zum Teil im Jahre 1814 von den flüchtigen Franzosen nach Frankreich mitgenommen und dann wahrscheinlich verschleudert. »

entend par Grammaire générale ; il y en a aussi qui mentionnent la matière sans donner plus d'explications et il y a des sources qui ne contiennent aucune référence à la Grammaire générale.

Ensuite, l'image que nous donnent les sources de la Grammaire générale est variée. Cela est dû aux différentes possibilités de traiter la Grammaire générale en cours. Les chapitres suivants donnent un résumé des particularités principales de l'enseignement de la Grammaire générale.

6. ... une matière méconnue et peu aimée...

Le problème auquel l'enseignement de la Grammaire générale est confronté dès le début consiste effectivement en sa situation et son contenu peu clairs. Les Écoles centrales en Rhénanie n'ont pas vraiment d'affinités avec la Grammaire générale.

Dans les documents, on trouve des preuves explicites: les professeurs, par exemple, se considèrent d'abord comme professeurs de philosophie et de morale, ce qui devient évident quand on regarde les lettres de réponse à la circulaire du ministre de l'Intérieur du 20 floréal de l'An VII (9 mai 1799), dans laquelle celui-ci demande de lui faire parvenir les cahiers de cours.

Le 17 août 1798, Dahmen, professeur à l'École centrale à Cologne, dans la Roër, explique qu'il a même eu des difficultés à recevoir la circulaire ministérielle:

« Elle m'est parvenue par un de mes Collèges, pas directement, Sans doute, parceque, la denomination d'un Professeur de la grammaire generale n'etoit pas ici connue. »¹⁶

Le 18 août 1799, Neeb, professeur à l'École centrale de Mayence dans le Mont-Tonnerres, écrit dans sa réponse:

« Chargé de professer la philosophie et la morale, j'ai cherché autant qu'il ma étoit possible à ajouter a ces deux branches très étendues l'instruction de la grammaire générale [...] »¹⁷

La réponse donnée le 19 novembre 1799 par Jean Nicola, professeur à Coblenche en Rhin-et-Moselle, laisse peu de doutes sur le point de vue de ce dernier sur la Grammaire générale:

« C'est alors que m'échut l'enseignement de la Grammaire générale et de la législation sans être accompagné d'aucunes instructions préalables. »¹⁸

Un peu plus d'un an après, Hugo Wyttenbach, bibliothécaire de l'École centrale à Trèves, dans la Sarre, fait un examen rétrospectif. Dans un article paru le 30 janvier 1801 dans le

¹⁶ Dahmen 1799: 1.

¹⁷ Neeb 1799: 1.

¹⁸ Nicola 1799: 2.

Allgemeiner litterarischer Anzeiger, il résume, entre autres, l'histoire de l'enseignement philosophique à l'École centrale.

« An Statt Moral und theoretische Philosophie kam also eine *Grammaire générale*, und zwar für einen besonderen Lehrer, ein Ding, woraus einige die Logik machen, Andere etwas anderes. »¹⁹

Une fois de plus, il semble évident que les professeurs ne savent pas souvent très bien comment traiter la Grammaire générale, « Ding » qui a remplacé les matières familières et bien connues, la philosophie et la morale. Et quand, en 1801, lors d'une réorganisation des cours, l'École centrale de Trèves remplace la Grammaire générale par la philosophie, l'auteur anonyme d'un article dans le même journal commente cela de manière sèche:

« [...] so mußte z.B. die *Grammaire générale* der Philosophie weichen, und das sicher mit Recht. »²⁰

7. ... qui laisse des traces...

Il existe pourtant des sources qui laissent entrevoir une interprétation de la Grammaire générale comme étant assez proche du concept idéologique de la Grammaire générale comme moyen d'analyse du raisonnement humain. Nous lisons dans un programme de cours de l'École centrale à Cologne pour l'An IX (1800/1801):

« C'est à la Grammaire générale à rechercher et à développer les règles fondamentales du langage. Immuable comme la nature dont elle est la copie, elle est commune à tous les siècles et à tous les peuples. Antérieure à toutes les grammaires particulières, elle est aussi et plus intéressante et plus utile. Le Professeur donnera des aperçus préliminaires sur l'origine et les progrès du langage et de l'écriture, et procédera ensuite à l'analyse des idées et des facultés de l'ame. Il fera voir comment la pensée se décompose, et en indiquant les moyens de rectifier le langage, il enseignera ceux de rectifier l'esprit. »²¹

L'ébauche épistémologique fondée sur le langage est nette ainsi que les implications morales qui doivent en être déduites.

Un programme de cours de la même année, cette fois de l'École centrale à Trèves, montre également un lien entre le langage et la morale, sans pour autant mettre l'accent sur la faculté de penser. Il s'agit plutôt d'une interprétation *rhétorique* de la Grammaire générale:

« C'est par le moyen de la parole que l'on apprend à s'entendre, à communiquer ses pensées aux autres, et à devenir ainsi homme social: la Grammaire générale, ayant pour objet *l'art de la parole*, démontre à la fois sa nécessité, son origine, sa formation et sa diversité, ses défauts et ses prérogatives, son usage, et son abus, son but et sa perfection par l'anthropologie, la logique, la critique et la morale.

Pour parler avec justesse, il faut bien comprendre ce que l'on dit: plus les choses dont l'esprit s'occupe sont exactement connues, mieux elles sont exprimées.

¹⁹ Wytttenbach 1801: 157.

²⁰ *Allgemeiner litterarischer Anzeiger* 1801: 1745.

²¹ Ecole centrale de la Roër 1800.

L'objet principal des entretiens humains est l'homme même: l'art de la parole sera donc plus parfait à mesure que les inclinations et les facultés de l'homme seront développées, les intérêts de la vie humaine connus, les perceptions plus vraies, les jugemens plus justes, et les raisonnemens plus fondés. Celui qui connaît parfaitement les devoirs et les droits de l'homme, du citoyen, du cosmopolite, et qui les aime sincèrement, sera le plus digne membre de la société humaine.

Il s'ensuit l'importance de la Grammaire générale: car sans connaissances convenables de l'art de la parole, il n'y a ni justes idées, ni loyauté, ni moralité, et par conséquent point d'humanité. *Condillac, Kant, Fichté, Schiller etc.* donnent à cet égard tous les éclaircissements nécessaires. »²²

Ce qui est commun à ces programmes, c'est le postulat d'une fonction épistémologique du langage visant à un but moral. En ce qui concerne le programme de Cologne, il s'agit là effectivement du seul document que l'on pourrait considérer comme « idéologique ». Quand le programme de Trèves interprète la Grammaire générale dans une optique rhétorique, comme « art de la parole », cela ne correspond certes pas aux intentions idéologiques, mais cette interprétation fait preuve d'un point de vue qui tente au moins de s'approcher des directives de Paris.

8. ... qui est négligée ou réduite à des aspects particuliers...

L'idée de l'enseignement philosophique est à peu près la même chez tous les professeurs dans les Écoles centrales en Rhénanie. Dans sa lettre de réponse au ministre de l'Intérieur du 17 août, Jean Dahmen formule cela de façon explicite:

« [...] moi, je suis chargé par le même Commissaire d'enseigner la Philosophie et Morale où la philosophie Théoretique et pratique, ou des Connaissances, et des moeurs. »²³

L'enseignement de la philosophie a donc deux branches, une branche théorique avec un but épistémologique, et une branche pratique avec un but moral: l'étude de la philosophie doit servir de base morale pour la vie en société.²⁴ Ce point de vue est clairement exprimé également dans le programme de l'École centrale de la Sarre pour l'An X et dans deux discours, l'un tenu à Trèves à l'occasion de l'ouverture de l'École centrale, l'autre à Cologne lors de la distribution des prix pour les examens de l'An VII.²⁵

Considérant à ce propos les différents documents sur l'enseignement de la philosophie, surtout les programmes et les descriptions de cours, mais aussi les questions d'examen, on trouve à plusieurs reprises trois éléments, à savoir les disciplines traditionnelles *logique*,

²² Ecole centrale de la Sarre 1800b: 7–8.

²³ Dahmen 1799: 1–2.

²⁴ L'interprétation de morale comme philosophie pratique a une longue tradition. Le pendant allemand de l'*Encyclopédie*, le *Grosses vollständiges Universal-Lexicon* donne la définition suivante de « Moral-Philosophie oder schlechthin Moral »: « In weitläufigem Verstande begreiffet sie die gesamte practische Philosophie, oder alle diejenige Disciplinen in sich, welche von der Einrichtung des menschlichen Thuns und Lassens nach der Vernunft, zu Beförderung und Erhaltung seiner Glückseligkeit handeln[.] » (cf. Zedler 1739 XXI: 1486).

²⁵ Cf. Kramp 1799: 5–6 et Ecole centrale de la Sarre 1800a: 17 et 1801: 6–7.

métaphysique et *morale*. Il semble que les cours de philosophie ou, selon la dénomination, de Grammaire générale, suivent à peu près ce programme, et cela durant toute l'existence des Écoles centrales.²⁶

Quant aux ouvrages utilisés en classe, les documents mentionnent des auteurs allemands, comme Ludwig Heinrich von Jacob et Johann Gottfried Kiesewetter pour la logique et la métaphysique et Carl Christian Schmid pour la morale. En revanche, on ne trouve pas de philosophes français, mis à part Condillac, qui est cité deux fois.

Kant et sa *Critique de la raison pure* revêt une importance particulière. Ainsi Neeb fonde son cours sur les principes de Kant. Dans les écoles à Trèves et à Coblenz, Kant est reconnu comme autorité philosophique. Pour Dahmen, les positions philosophiques de Kant sont préférables à toutes les autres positions, celle de Condillac incluse, et il annonce le projet d'une traduction française du système philosophique kantien.²⁷

* * *

Voilà à peu près comment nous devons imaginer les milieux philosophiques dans lesquels évoluent les professeurs. Comment y intégrer une idée telle que la Grammaire générale ?

D'après les indices que nous donnent les sources, la Grammaire générale est la plupart du temps intégrée dans la discipline classique de la *logique*. Dans sa lettre au ministère de l'Intérieur cité plus haut, Dahmen écrit:

« Dans mon Cours j'ai commencé par la Logique, d'après l'ouvrage imprimé de Kiesewetter, édition nouvelle Berlin an 5. de la Rep. [2] tom. in 8vo. cette ouvrage contient aussi l'Ideologie et ce, que vous [nomm]és la grammaire generale. »²⁸

Neeb traite la Grammaire générale en « glossologie », qu'il classe dans la logique. Dans sa lettre au ministre de l'Intérieur, il continue:

« Chargé de professer la philosophie et la morale, j'ai cherché autant qu'il m'a été possible à ajouter à ces deux branches très étendues l'instruction de la grammaire générale dans les leçons de la logique appliquée au chapitre de glossologie[.] »²⁹

À l'École centrale de Bonn, le programme des cours pour l'An VIII (1800) prévoit pour l'enseignement philosophique ce qui suit:

« Die Logik und Metaphysik nach Jacobs Grundriß Prof. S c h a l l m e y e r. Moralphilosophie nach Schmid's Grundriß d e r s e l b e privat. »³⁰

À partir de l'année suivante, 1801, le programme apparaît modifié. La logique est remplacée par la Grammaire générale:

²⁶ Cf. Dahmen 1799: 3–4, Neeb 1799: 1–2, Nicola 1799: 2, Ecole centrale de Rhin-et-Moselle 1800, 1801 et 1804 et Ecole centrale de la Roër 1799a, 1800, 1802 et 1803a.

²⁷ Cf. Dahmen 1799: 2–3, Neeb 1799: 1, Nicola 1799: 6–9 et Groß 1961: 14.

²⁸ Dahmen 1799: 3–4.

²⁹ Neeb 1799: 1.

³⁰ Ecole centrale de Rhin-et-Moselle 1800.

« Le Prof. SCHALLMAYER enseignera la Grammaire générale et la Métaphysique. Le m ê m e enseignera p r i v a t i m la Morale. »³¹

Il s'agit ici d'une différence avec un concept idéologique où la Grammaire générale n'est pas identique à la logique, mais constitue le pas méthodique qui doit *précéder* la logique.³²

* * *

Qu'est-ce que les sources nous apprennent sur le *contenu* de ce qui est nommé « Grammaire générale » ? Il y a quelques indices.

1. Selon le bibliothécaire de l'École centrale à Trèves, l'enseignement y change peu. Il suggère que la dénomination « Grammaire générale » ne désigne en réalité que le canon classique de l'enseignement philosophique:

« Unter der Firma *Grammaire générale* wird Logik, Moral, theoretische Philosophie, Anthropologie u.s.w. gelehrt. »³³

2. À l'École centrale de Cologne, Dahmen utilise, dans son cours de logique, le *Grundriß einer reinen allgemeinen Logik nach Kantischen Grundsätzen* de Kiesewetter, qui a paru à Francfort et Leipzig en 1793, avec une nouvelle édition à Berlin en 1796. Dans le deuxième tome, Kiesewetter traite, dans le chapitre sur la logique appliquée, la fonction des signes. Il expose la possibilité de « langues » au sens large dont le fondement sémiotique consiste en signes que l'on peut sentir ou goûter et montre par la suite l'avantage des langues consistant en signes audibles ou visibles. Il continue:

« Wenn gleich die Sprache, in engerer Bedeutung, vor allen andern [langues au sens large], in Rücksicht der Zeichen aus denen sie besteht, die vollkommenste ist, so ist doch von den verschiedenen Arten derselben (der deutschen, französischen, italiänischen, lateinischen, griechischen u.s.w.) eine mehr oder weniger vollkommen als die andere [...]. Aber die Vollkommenheit einer Sprache beruht nicht blos auf der Vollkommenheit der dazu gehörigen Zeichen, sondern auch auf der Verbindung derselben zu einem *System*, auf ihrer Vollkommenheit als Sprache. »³⁴

À ce propos, Kiesewetter en vient à parler de la Grammaire générale (« allgemeine Grammatik »):

« Die Wissenschaft von den Regeln einer Sprache nennt man die *Grammatik*. Sie enthält entweder die Regeln für eine Sprache überhaupt, dann heißt sie die *allgemeine Grammatik*; oder für eine besondere Sprache, dann ist sie eine *besondere Grammatik*, und erhält alsdann ihren Namen von der Sprache, für welche sie Regeln giebt, deutsche Grammatik, französische Grammatik u.s.w. »³⁵

Kiesewetter réduit la fonction de la Grammaire générale à ses aspects purement philologiques, ainsi qu'on peut déjà le constater dans la Grammaire générale de Port Royal, sans faire le lien

³¹ Ecole centrale de Rhin-et-Moselle 1801.

³² Cf. Quinette 1799: 2.

³³ Wytttenbach 1801: 158.

³⁴ Kiesewetter 1796 II: 108–109.

³⁵ Kiesewetter 1796 II: 109.

entre le langage et la pensée. Il semble par conséquent que, se référant à Kiesewetter, Dahmen n'a pas très bien saisi le concept idéologique de la Grammaire générale.

Néanmoins, il ne semble pas que la Grammaire générale joue un rôle important dans les cours de Dahmen, ne serait-ce qu'au niveau philologique. Les questions d'examen qui sont proposées aux élèves en fin d'année et que nous connaissons pour les années VII, XI et XII ne concernent nullement la Grammaire générale, elles ont pour seul objet la philosophie traditionnelle allemande.³⁶

3. Jean Nicola, professeur de Grammaire générale à Coblenz, pense concevoir la Grammaire générale de la même manière que le ministre de l'Intérieur français:

« J'envisageai d'abord le professorat de la Grammaire générale du même point de vue, que vous l'avez fait. Citoyen Ministre, et divisai ma carrière de philosophie théorique en trois cours semestres: dans le 1^{er} j'enseigne la Psychologie empirique ; dans le 2^{de} la logique pure et appliquée ; dans le 3^{me} la Métaphysique. »³⁷

Dräxler qualifie le programme de Nicola de « typiquement allemand ».³⁸ Effectivement, la description de son cours ne présente pas d'autre référence à la Grammaire générale. En revanche, il existe un programme pour les exercices publics de l'An XI qui contient aussi la Grammaire générale:

Grammaire générale.

Introduction générale. Notion, utilité, origine, formation et diversité des langues.

Introduction spéciale. Notion, fondement, histoire de la Grammaire générale.

I. Sujet: *a)* substantif, *b)* infinitif. – Articles, pronoms, nombres.

II. Attribut: Adjectifs, participes ; formes de comparaisons – comparatif, superlatif.

III. Assertion: Problématique, catégorique, apodictique. Verbes transitifs – actifs, (réfléchis) passifs – intransitifs etc. Formes de temps, absolues, relatives, adverbes – prépositions et cas – conjonctions – interjections.

IV. Application de la Grammaire générale aux grammaires des langues particulières.³⁹

Étant donné que le programme pour les langues française, latine et allemande suit immédiatement, il est clair que la Grammaire générale est ici comprise dans sa dimension *philologique*, comme on l'a observé chez Dahmen (quand celui-ci se réfère à Kiesewetter) et comme on peut le supposer pour Neeb, qui traite la Grammaire générale dans le chapitre de *glossologie*, désignation renvoyant à l'aspect linguistique.⁴⁰

³⁶ Cf. Ecole centrale de la Roër 1799b, 1803b et 1804.

³⁷ Nicola 1799: 2.

³⁸ Cf. Dräxler 1996: 138.

³⁹ Ecole secondaire à Coblenz 1803: 8–9.

⁴⁰ Cf. Dahmen 1799: 3–4, Kiesewetter 1796 II: 108–109 et Neeb 1799: 1.

9. ... et qui profite pourtant au dialogue interculturel

Le 6 brumaire de l'An VIII (28 octobre 1799), le Conseil d'Instruction Publique tient ses assises à Paris ; les participants sont Lagrange, Calissot, Ginguené, Destutt de Tracy, Jacquemont, Lebreton, Darcet et Domergue. Le Conseil débat entre autres une réponse à la description de cours envoyée par Dahmen le 17 août.

Dans son rapport au ministre de l'Intérieur, le Conseil résume l'exposé que Dahmen a fait de la philosophie kantienne et de son projet de rédiger un ouvrage sur Kant en langue française. L'auteur du rapport, probablement Destutt de Tracy, souligne également le fait que « [q]uelques lignes de la lettre de ce professeur m'ont donné une notion plus claire de la théorie de Kant. »⁴¹

Par la suite, le Conseil propose au ministre d'adresser une lettre de réponse à Dahmen. Le canevas correspondant mérite l'attention, car il contient un passage qui exprime nettement l'attitude des idéologues face à la conception des cours:

« Le Conseil d'instruction publique à vû avec un très grand plaisir que vous vous occupiez de nous donner en français l'exposition du Système de philosophie et de morale du Célèbre Kant. Il n'y a pas d'ouvrage plus généralement désiré. Je suis fort fâché qu'une maladie et d'autres occupations vous aient forcé d'interrompre un travail si intéressant. Je vous exhorte à vous y livrer avec ardeur. Rien n'est plus capable de concilier les idées philosophiques des deux nations françoise et allemande: et c'est un important Service que la République doit attendre sur tout des Savants des Départements nouvellement réunis. »⁴²

La lettre de réponse se termine par un encouragement très explicite:

« Je vous engage donc à continuer comme vous avez commencé, et à employer les moyens et les livres qui vous paroîtront les meilleurs. Vous pouvez être assuré de la justice que l'on rend à vos Travaux. »⁴³

Quoique Dahmen ne semble nullement traiter la Grammaire générale, mais la philosophie dans la tradition allemande, particulièrement celle de Kant, le Conseil d'Instruction Publique s'exprime de manière très favorable à l'égard de son cours. Cela surprend, car Destutt de Tracy n'hésite pas à critiquer le philosophe kœnigsbergeois dans sa *Métaphysique de Kant*, parue en 1802.⁴⁴

Mais il semble que le ministère de l'Intérieur ainsi que les cercles idéologiques sont à même de réagir d'une façon flexible à la situation particulière dans le système scolaire en Rhénanie.

⁴¹ Conseil d'Instruction publique 1799: 3.

⁴² Conseil d'Instruction publique 1799: 4-5.

⁴³ Conseil d'Instruction publique 1799: 5. Le 13 brumaire, le président du Conseil d'Instruction Publique, Lagrange, demande au ministre de l'Intérieur de faire envoyer la réponse à Dahmen (cf. Lagrange 1799).

⁴⁴ Cf. Destutt de Tracy 1992.

10. Résumé

Que conclure de la place de la Grammaire générale dans les Écoles centrales en Rhénanie ? Sans aucun doute, les institutions scolaires furent un lieu de contact entre l'idéologie et la philosophie allemande. Sans aucun doute, les professeurs durent se pencher sur cette matière, et ils le firent, avec plus ou moins de conviction personnelle. Et ce n'est pas de leur faute s'ils ont finalement assimilé la Grammaire générale à la logique traditionnelle et s'ils ont gardé leurs propres traditions, étant donné non seulement le manque de manuels et d'instructions précises, mais encore le manque de traditions sensualistes dans la suite de Condillac ou des autres philosophes qui inspirèrent tant les idéologues.

Pour les cercles idéologiques, en particulier pour le Conseil d'Instruction Publique, cela ne constitua pourtant pas forcément un désavantage. Au contraire, il semble que pour eux, la perspective de mieux connaître la philosophie allemande fut aussi attirante que l'idée d'une formation scolaire fondée sur la grammaire.

* * *

Dans un programme de cours de la nouvelle école secondaire de Cologne, la Grammaire générale figure toujours parmi les sujets des exercices publics, et cela en 1806, quatre ans après l'abolition officielle des Écoles centrales, soit deux ans après leur abolition effective.⁴⁵

On n'apprend pas la façon dont elle y est traitée, mais n'est-ce pas tout à fait symptomatique pour une matière qui, dans les Écoles centrales de Rhénanie, n'a jamais trouvé de place fixe, et dont on découvre cependant partout des traces ?

Documents et littérature

Allgemeiner litterarischer Anzeiger 1801: „KorrespondenzNachrichten. Trier, am 16. November 1801“ (27 novembre 1801: 1745) [cité d'après Dräxler 1996: 140].

Becker, J. N. 1799: *Beschreibung meiner Reise in den Departementern vom Donnersberge, vom Rhein und von der Mosel im sechsten Jahr der Französischen Republik. In Briefen an einen Freund in Paris*. Berlin: Christian Gottfried Schöne.

Camus, Armand Gaston 1803: *Rapport à l'Institut national, classe de littérature et beaux arts, d'un voyage fait à la fin de l'an X, dans les départemens du Bas-Rhin, de la rive gauche de ce fleuve, de la Belgique, du Nord, du Pas-de-Calais, et de la Somme*. Paris: Baudouin.

Conseil d'Instruction publique 1799 (éd.): „Extrait du procès-verbal de la séance du 6. Brumaire, an 8“ (Paris, 6 brumaire An VIII = 28 octobre 1799). Manuscrit. AN Paris (F 17/1339).

Dahmen, Jean 1799: „Jean Dahmen, Professeur en pphie theoretique et Moral à l'Ecole Centrale du depart. de la Roer [au] Citoyen Ministre de l'intérieur“ (Cologne, 30 thermidor An VII = 17 août 1799). Manuscrit. AN Paris (F 17/1344/3).

⁴⁵ Cf. von Bianco 1833: 581.

- Destutt de Tracy, Antoine Louis Claude 1992: „De la Métaphysique de Kant ou Observations sur un ouvrage intitulé: „Essai d’une exposition succincte de la Critique de la Raison pure“, par J. Kinker, traduit du hollandais par J. le F. en 1 vol. in-8°, à Amsterdam, 1801“ (exposé le 27 avril 1802). Dans: Antoine Louis Claude Destutt de Tracy: *Mémoire sur la faculté de penser, De la métaphysique de Kant et autres textes*. Paris: Fayard (1992: 243–293).
- Dorsch, Anton Joseph 1804: *Statistique du département de la Roër*. Cologne: Oedenkoven et Thiriart.
- Duvergier, Jean-Baptiste 1835, 1836 (éd.): *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, réglemens, avis du Conseil-d’État*. Tomes VIII, XII et XIII. Paris: Guyot et Scribe. 2^{ème} édition. (Tome VIII: 1^{ère} édition, 1825. Paris: Guyot et Scribe / Béchét).
- Ecole centrale de Rhin-et-Moselle 1800 (éd.): *Verzeichnis der Sommer-Vorlesungen, welche auf der Zentralschule zu Bonn vom Monate Floreal 8. bis Vendémiaire 9. (vom May bis zu Ende Septembers 1800) gehalten werden*. LHA Coblenz (241/3125).
- Ecole centrale de Rhin-et-Moselle 1801 (éd.): *Prospectus des leçons du second semestre, qui se donneront à l’École centrale de Bonn depuis le mois de germinal 9. jusqu’au mois de vendémiaire 10. (depuis avril jusqu’à septembre 1801.)*. LHA Coblenz (241/3125).
- Ecole centrale de Rhin-et-Moselle 1804 (éd.): *Prospectus des leçons, qui se donneront à l’École centrale du département de Rhin et Moselle, durant le second semestre depuis le mois de germinal an XII. jusqu’au mois de vendémiaire an XIII*. Bonn: P. Neusser. LHA Coblenz (256/9307).
- Ecole centrale de la Roër 1799a (éd.): *Programme des cours qui se feront à l’École centrale du département de la Roër, l’an VIII de la République française*. Cologne: Oedenkoven et Thiriart. AC Cologne (350/5910/1).
- Ecole centrale de la Roër 1799b (éd.): *Questions proposées par les professeurs de l’Université de Cologne organisée en École centrale, pour le concours du premier vendémiaire an VIII de la République française, et auxquelles les élèves ont répondu par écrit*. Cologne: Oedenkoven et Thiriart. AC Cologne (350/5912/2).
- Ecole centrale de la Roër 1800 (éd.): *Programme des cours qui se feront à l’École centrale du département de la Roer pendant l’an IX de la République française*. Cologne: Oedenkoven et Thiriart. AC Cologne (350/5910/1).
- Ecole centrale de la Roër 1802 (éd.): *Programme des cours qui se feront à l’École centrale du département de la Roer pendant l’an XI de la République française*. Cologne: Oedenkoven et Thiriart. AC Cologne (350/5910/1).
- Ecole centrale de la Roër 1803a (éd.): *Programme des cours qui se feront à l’École centrale du département de la Roer, pendant l’an XII de la République française*. Cologne: Oedenkoven et Thiriart. AC Cologne (350/5910/1).
- Ecole centrale de la Roër 1803b (éd.): *Questions proposées aux élèves de l’École centrale pour les concours des prix à la fin de l’an onze, et les noms des élèves qui les ont remportés*. Cologne: Oedenkoven et Thiriart. AC Cologne (350/5912/2).
- Ecole centrale de la Roër 1804 (éd.): *Questions proposées aux élèves de l’École centrale pour le concours des prix à la fin de l’an douze, et les noms des élèves qui les ont remportés*. Cologne: Thiriart.
- Ecole centrale de la Sarre 1800a (éd.): „Procès verbal de l’installation de l’École centrale du département de la Sarre, qui a eu lieu à Trèves, chef-lieu du département, le 20. ventôse an 8“. Dans: *Treverica*. A.1: *Organisation [und] Programme [der] Zentralschule 1800–1803* [composé par Hugo Wyttenbach, bibliothécaire à l’école centrale de Trèves] (1800–1803: 19).
- Ecole centrale de la Sarre 1800b (éd.): *Programme des différents cours de l’École centrale du département de la Sarre pour l’an IX*. Trèves: Hetzrodt, Imprimeur de l’École centrale.
- Ecole centrale de la Sarre 1801 (éd.): *Die Professoren der Central-Schule zu Trier, an ihre Mitbürger* (13 fructidor An IX = 31 août 1801). Trier: Hetzrodt.

- Ecole secondaire à Coblenz 1803 (éd.): *Programme pour l'exercice public des élèves de l'École secondaire établie à Coblenz. Département de Rhin et Moselle*. LHA Coblenz (256/9238).
- François de Neufchâteau, Nicolas 1797: „Le Ministre de l'Intérieur, Aux Professeurs et Bibliothécaires des Ecoles centrales“ (Paris, 20 fructidor An V = 6 septembre 1797). AN Paris (F 17/1338).
- François de Neufchâteau, Nicolas 1799: „Le Ministre de l'Intérieur“ (Paris, 20 floréal An VII = 9 mai 1799). AN Paris (F 17/1338).
- Kiesewetter, Johann Gottfried Karl Christian 1796: *Grundriß einer allgemeinen Logik nach Kantischen Grundsätzen zum Gebrauch für Vorlesungen begleitet mit einer weitem Auseinandersetzung für diejenigen die keine Vorlesungen darüber hören können*. 2 tomes. Zweite, völlig umgearbeitete und vermehrte Auflage. Berlin: Lagarde.
- Klebe, Friedrich Albert 1801–1802: *Reise auf dem Rhein durch die Deutschen Staaten von Frankfurt bis zur Grenze der Batavischen Republick, und durch die Französischen Departemente des Donnersbergs, des Rheins u. der Mosel und der Roer im Sommer und Herbst 1800*. 2 tomes. Frankfurt: Esslinger.
- Kramp, Christian 1799: *Discours prononcé au Temple decadaire à la fête de la fondation de la République, le premier vendémiaire de l'an VIII, lequel a précédé la distribution des prix décernés aux élèves de l'Université de Cologne organisée en école centrale*. Cologne: Oedenkoven et Thiriart.
- Lagrange 1799: „Le Président du Conseil d'Instruction publique Au Ministre de l'Intérieur“ ([Paris,] 13 brumaire An VIII = 4 novembre 1799). Manuscrit. AN Paris (F 17/1339).
- Letourneux, François-Sébastien 1798: „Ministre de l'Intérieur, Aux Professeurs des Ecoles centrales“ (Paris, 24 messidor An VI = 12 juillet 1798). AN Paris (F 17/1338).
- Lehne, Friedrich 1801/1802: *Historisch-statistisches Jahrbuch des Departements vom Donnersberge für das Jahr 10 der fränkischen Republik*. Mainz: Craß.
- Matthiä, F. C. 1801: *Mémoire sur les moyens de rétablir l'instruction publique dans le département du Mont-Tonnerre*. Mayence: Pfeiffer.
- Neeb, Johannes 1795/1796: *System der kritischen Philosophie auf den Satz des Bewusstseyns gegründet*. 2 tomes. Bonn, Frankfurt: Andreäische Buchhandlung.
- Neeb, Jean 1799: „Le Professeur de philosophie et de morale à l'université de Mayence Jean Neeb au Ministre de l'interieur“ (Mayence, 1^{er} fructidor An VII = 18 août 1799). Manuscrit. AN Paris (F 17/1344/3).
- Neeb, Johannes 1817–1821: *Vermischte Schriften*. 3 tomes [Bruxelles: Impression anastaltique. Culture et Civilisation 1981].
- Nicola, Jean 1798: „Nicola professeur au collège de Coblenz aux Citoÿens Administrateurs du Departement de Rhin et Moselle“ (Coblenz, 23 prairial An VI = 11 juin 1798). Manuscrit. LHA Coblenz (241/2174).
- Nicola, Jean 1799: „Le Professeur de Grammaire générale à l'école centrale du Département de Rhin et Moselle au Citoÿen Ministre de l'Interieur“ (Coblenz, 28 brumaire An VIII = 19 novembre 1799). Manuscrit. AN Paris (F 17/1344/3).
- Quinette, Nicola-Marie 1799: „Le Ministre de l'Intérieur, Au Professeur de Grammaire générale de l'École centrale du département d“ (Paris, 5^{ème} jour complémentaire An VII = 21 septembre 1799). AN Paris (F 17/1338).
- Rebmann, C. G. F. 1802: *Coup d'oeil sur les quatre départemens de la rive gauche du Rhin, considérés sous le rapport des moeurs de leurs habitants, de leur industrie et des moyens d'amélioration*. Trèves: Lintz ; Coblenz: Lassaulx.

Recueil des réglemens et arrêtés émanés du Commissaire du gouvernement dans les quatre nouveaux départemens de la rive gauche du Rhin. Tome VIII, carnets 15 et 16. Strasbourg: Levraut (An VII [1798/1799]).

Schœnberger, Ferdinand 1798: „Le Citoyen Ferd. Schœnberger cidevant Piariste Professeur au College St. Lambert aux Citoyens Administrateurs du Departement de la Sarre“ (Trèves, 18 thermidor An VI = 5 août 1798). Manuscrit. LHA Coblenz (276/657).

Vollständige Sammlung der Verordnungen und Beschlüsse des Bürger Regierungs-Kommissärs und der Central-Verwaltungen der vier neuen Departemente auf dem linken Rheinufer. 2 tomes. Mainz: Wirth (thermidor An VI [1798]).

Wytenbach, Hugo 1801: „Nachrichten über den öffentlichen Unterricht im ehemaligen Trier- jetzt SaarDepartement der Französischen Republik“. *Allgemeiner litterarischer Anzeiger* (30 janvier 1801. 17: 153–160). Dans: *Treverica. A.1: Organisation [und] Programme [der] Zentralschule 1800–1803* [composé par Hugo Wytenbach, bibliothécaire à l'école centrale de Trèves] (1800–1803: 23).

Zedler, Johann Heinrich 1739 (éd.): *Grosses vollständiges Universal-Lexicon.* Tome XXI [Graz: Akademische Druck- und Verlagsanstalt 1961].

Zegowitz 1802/1803: *Annuaire historique et statistique du département de la Sarre.* Trèves: Hetzrodt.

* * *

von Bianco, Franz Joseph 1833: *Versuch einer Geschichte der ehemaligen Universität und der Gymnasien der Stadt Köln so wie der an diese Lehr-Anstalten geknüpften Studien-Stiftungen, von ihrem Ursprunge bis auf die neuesten Zeiten.* Köln: Arend.

Bockenheimer, Karl 1890: *Geschichte der Stadt Mainz während der zweiten französischen Herrschaft (1798–1814).* Mainz: Kupferberg.

Borrmann, Gottfried 1976/1977: „Zwischen Neigung und Abscheu. Fichte auf halbem Wege nach Mainz“. Dans: *Jahrbuch der Vereinigung „Freunde der Universität Mainz“.* 25/26: 178–191.

Buschmann, Joseph 1893: „Zur Geschichte des Bonner Gymnasiums“. Dans: *Jahresbericht des Königlichen Gymnasiums zu Bonn. Schuljahr 1892–93.* Bonn: Georgi (1893: 2–40).

Dräxler, Hans-Dieter 1996: *Die Idéologie in Deutschland. Versuch der Rekonstruktion einer französischen wissenschaftlichen Theorie im Deutschland des frühen 19. Jahrhunderts.* Dissertation. Münster: Nodus.

Duruy, Albert 1882: *L'instruction publique et la Révolution.* Paris: Hachette.

Groß, Guido 1961: „Zur Geschichte des Friedrich-Wilhelm-Gymnasiums (1798–1945)“. Dans: Jakob Schwall (éd.): *400 Jahre Friedrich-Wilhelm-Gymnasium Trier.* Trier: Paulinus (1961: 7–73).

Groß, Guido 1986: „Ecole centrale – Ecole secondaire – Collège (1799 bis 1814)“. Dans: Guido Groß et al. (éd.): *425 Jahre Friedrich-Wilhelm-Gymnasium Trier. Begleitbuch zur Ausstellung im Domkreuzgang. 9. Mai bis 8. Juni 1986.* Trier: Volksfreund-Druckerei Koch (1986: 48–51).

Hackenberger, Wilhelm 1942: *Bildungsleben und Bildungseinflüsse in Köln während der französischen Zeit (1794–1814).* Dissertation dactylographiée. Cologne.

Hansen, Joseph 1931–1938 (éd.): *Quellen zur Geschichte des Rheinlandes im Zeitalter der Französischen Revolution. 1780–1801.* 4 tomes. Bonn: Hanstein (Publikationen der Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde 42).

Hesse, Werner 1879: *Geschichte der Stadt Bonn während der französischen Herrschaft (1792–1815).* Bonn: Lempertz.

Jentgens, Gerhard 1922: *Der philosophische Entwicklungsgang des Johannes Neeb (1767–1843). Ein Beitrag zur Geschichte der nachkantischen Philosophie.* Université de Bonn. Dissertation. Düsseldorf: Schwann.

- Kaupp, Peter 1963: „Johann Gottlieb Fichte und die Mainzer Zentralschule“. Dans: *Jahrbuch der Vereinigung „Freunde der Universität Mainz“*. 12: 26–38.
- Kentenich, Gottfried 1915 (éd.): *Geschichte der Stadt Trier von ihrer Gründung bis zur Gegenwart*. Trier: Lintz.
- Keussen, Hermann 1934: *Die alte Universität Köln. Grundzüge ihrer Verfassung und Geschichte. Festschrift zum Einzug in die neue Universität Köln*. Köln: Creutzer & Co.
- Klein, August 1938: „Die Bemühungen Kölns um die Wiedererrichtung seiner Universität (1798–1818)“. Dans: Hubert Graven (éd.): *Festschrift zur Erinnerung an die Gründung der alten Universität Köln im Jahre 1388*. Köln: Schröder (1938: 329–383).
- Leyhausen, Wilhelm 1913: *Das Höhere Schulwesen in der Stadt Köln zur Französischen Zeit (1794–1814)*. Dissertation. Bonn: Marcus und Webers (Studien zur Rheinischen Geschichte 6).
- Löffler, Klemens 1923: *Kölnische Bibliotheksgeschichte im Umriß*. Köln: Rheinland-Verlag.
- Mathy, Helmut 1977: *Die Universität Mainz 1477–1977. Mit einem ikonographischen Beitrag von Fritz Arens sowie einem Bildteil 1946–1977 und einem tabellarischen Anhang*. Mainz: Krach.
- Meyer, Peter Joseph 1884: *Geschichte des Königlichen Gymnasiums zu Trier. vom 9. Februar 1561 bis Ostern 1883*. Trier: Paulinus.
- Molitor, Hansgeorg 1980: *Vom Untertan zum Administré. Studien zur französischen Herrschaft und zum Verhalten der Bevölkerung im Rhein-Mosel-Raum von den Revolutionskriegen bis zum Ende der napoleonischen Zeit*. Wiesbaden: Steiner.
- Prantl 1886: Artikel „Neeb“. Dans: *Allgemeine Deutsche Biographie. Herausgegeben durch die historische Commission bei der Königl. Akademie der Wissenschaften*. Tome XXIII (1886: 359) [Berlin: Duncker & Humblot 1970].
- Reuß, Peter Alexander 1890: *Geschichte des Bischöflichen Priesterseminars (Seminarium Clementinum) zu Trier*. Trier: Paulinus.
- Rosenzweig, Hans 1955: *Das höhere Schulwesen in Mainz von 1798-1814 mit besonderer Berücksichtigung des Mainzer Lyzeums*. Dissertation dactylographiée. Mayence / Spire.
- SchAAF, Erwin 1993: „Das Schulwesen in Koblenz von 1794 bis heute“. Dans: Ingrid Bátori (éd.): *Geschichte der Stadt Koblenz*. 2 tomes. Stuttgart: Theiss (1993 II: 517–541).
- Schieweck, Bernd 1989: „Über eine „caserne scolaire“ und andere Schulen. Zur Geschichte des Bonner Gymnasiums während der „Franzosenzeit“ (1794–1814)“. Dans: „*Unser ganzer Schulunterricht hinkt hinter dem Leben her*“. *Jahresbericht 1988/89 Beethoven-Gymnasium Bonn*. Bonn: Thenée Druck KG (1989: 45–54).
- Schlieben-Lange, Brigitte 1992: „La Grammaire générale dans les Ecoles Centrales“. Dans: Brigitte Schlieben-Lange et al. (éd.): *Europäische Sprachwissenschaft um 1800. Methodologische und historiographische Beiträge zum Umkreis der „idéologie“*. Tome 3. Münster: Nodus (1992: 213–262).
- Springer, Max 1926: *Die Franzosenherrschaft in der Pfalz 1792–1814 (Departement Donnersberg)*. Stuttgart / Berlin / Leipzig: Deutsche Verlags-Anstalt.
- Varrentrapp, Conrad 1868: *Beiträge zur Geschichte der kurkölnischen Universität Bonn. Festgabe, dargebracht zur fünfzigjährigen Stiftungsfeier der Rheinischen Friedrich-Wilhelms-Universität am 3. August 1868 vom Verein der Alterthumsfreunde im Rheinlande*. Bonn: Marcus.
- Worbs, Hermann 1882: *Geschichte des Koeniglichen Gymnasiums zu Coblenz von 1582 bis 1882*. Koblenz: Krabben'sche Buchdruckerei.